

OBJET : A/S Avis de Consultation n° 006/2025

N° Identification Fiscal 0984.1310.51070.45

Le président de L'APC d'ELGOR lance un avis de Consultation n° 006/2025 pour la réalisation du Projet suivant :

° Etude, Suivi et Réalisation Du Prolongement Du Collecteur D'assainissement Au Sud D'EL Gor °

OBJET d'Opération : ° Réalisation Du Prolongement Du Collecteur D'assainissement Au Sud D'EL Gor °

Le présent dossier d'Appel d'Offres est ouvert uniquement aux entreprises ayant la catégorie principale Quatre (04) et plus en cours de validité et avoir le code n° 34.708 (Assainissement)

Peuvent retirer le cahier des charges auprès du service des marchés contre paiement d'une somme représentant les frais d'impression 5 000,00 DA.

Les Soumissionnaires doivent présenter Trois offres séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de Candidature », « offre technique » ou « offre financière » selon les cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention : - Soumission ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Consultation n° 006/2025 - l'objet de Consultation -

Les soumissionnaires constituées des offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes

01/ DOSSIER DE CANDIDATURE :

1. une déclaration de candidature dûment remplie et signée

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :

- n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
- n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois porte la mention « néant », Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société
- est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie
- est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché
- a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien
- détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

2. Une déclaration de probité dûment remplie et signée ;

3. Les statuts pour les sociétés ;

4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

5. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/Capacités professionnelles : Certificat de qualification et classification professionnel en cours de validité.

b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois (03) dernières années visés par les services des impôts et les références bancaires.

c/ Capacités techniques

- moyens humains

° La liste nominative du personnel d'encadrement avec diplômes et les attestations d'affiliations à la CNASAT en cours de validité ;

- moyens matériels :

La liste des matériels et engins à utiliser pour les travaux ainsi que leur état et caractéristiques appuyés par des factures d'achat, Procès-verbal de constat d'un expert agréé de l'année en cours pour la contrainte ;

- Références professionnelles : L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires suivant la 2^{ème} condition d'éligibilité citée à l'article 04, certifiée par des attestations de bonne exécution ;

Conformément à l'article 69 du décret présidentielle 15.247 portant réglementation du marchés public et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues la déclaration du candidat sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public qui devra les fournir dans un délai maximum de 10 jrs.

02/ OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

L'offre technique comprendra :

- la déclaration à souscrire remplie et signée ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, portant la méthodologie pour la réalisation des travaux, l'organisation, la maîtrise et la gestion du projet ainsi que les moyens matériels et humains que compte adopter l'entreprise pour la réalisation du projet avec la qualité requise et le délai. Le mémoire technique donnera tous les détails concernant notamment les techniques d'exécutions utilisées qui doivent être jugés par le service contractant.

- le délai et planning d'exécution des travaux.

- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention (lu et accepté).

03/ OFFRE FINANCIERE CONTIENT:

L'offre financière comprendra :

- la lettre de soumission remplie et signée
- le bordereau des prix unitaires (BPU)
- le détail quantitatif et estimatif (DQE)
- Quitance de paiement de 5 000,00 DA

Le soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière sous plis distincts dont le contenu sera clairement indiqué sur l'enveloppe.

Les offres devront être déposées auprès le PAPC d'ELGOR, durée de la validité des offres est fixée à (08) jours à compter de la 1^{ère} parution de présent avis sur l'un des quotidiens nationaux à Dix heures (10 :00). Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour à 10 h 30 si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres et prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 100 jours à compter de la 1^{ère} parution de présent avis sur l'un des quotidiens nationaux.

N.B : Tous les Offres ne Conformément aux dispositions de Cahier De Charge, sont exclus définitivement.

LE P/APC

ANEP N° 2531007086

06-05-2025